



CONTRAT DE SOLUTIONS DE LA FNSEA, ENCORE UNE ESCROQUERIE

➔ EN BREF

- La FNSEA communique sur le sujet des pesticides exclusivement avec le « contrat de solutions ».
- Parmi les 40 partenaires, on trouve, l'ACTA, l'UIPP (lobby des pesticides), IBMA (lobby du biocontrôle), le GNIS, les organisations spécialisées de la FNSEA, l'ANIA, la MSA, le Crédit agricole, l'APCA, Coop de France, la FNcuma, ou encore, Vivea.

La FNSEA n'en est pas à son premier coup d'essai. En réaction au développement de l'agriculture biologique, l'agriculture raisonnée a été créée par la Fnsea et l'industrie des pesticides, avec FARRE (Forum de l'agriculture raisonnée respectueuse de l'environnement) chargé de sa promotion.

Lors de sa création, Farre a été financé en quasi totalité par l'UIPP¹ qui l'a logé dans ses locaux, Christiane Lambert en a été rapidement la présidente. Il est très vite devenu évident que le but réel de l'agriculture raisonnée était la promotion d'une agriculture productiviste et utilisatrice de pesticides. Cela a produit une méfiance des consommateurs et l'échec du projet. Avec le même objectif, voici le « contrat de solutions ».

La FNSEA et l'UIPP¹ font une proposition plus adroite, mais dont le but dissimulé est bien de maintenir une agriculture productiviste dépendante des pesticides.

Ce contrat de solutions n'est en aucun cas une avancée pour les paysan·ne·s, un projet de sortie de pesticides, ni même un palier intermédiaire. C'est un outil de communication qui traduit l'impossibilité pour la FNSEA de ne pas se positionner sur les pesticides face à l'importance du sujet dans le débat public. Il en allait de sa crédibilité dans un contexte où le sujet ne peut plus être ignoré. Il s'agit donc pour le syndicat, de camoufler par une communication proactive la réalité de sa position sur le sujet et d'apparaître ainsi comme un acteur incontournable sur le sujet auprès des pouvoirs publics, empêchant toute avancée vers la sortie des pesticides.

Tout le monde sait très bien que la FNSEA est surtout très mobilisée dès qu'il s'agit de défendre le maintien de l'AMM (Autorisation de Mise sur le Marché) d'un pesticide.

1. Union des industries de la protection des plantes

BEAUCOUP DE COMMUNICATION...

➔ EN BREF

- Dans ce contrat de solutions, on ne trouve aucune information introductive sur la dangerosité des pesticides et leurs impacts sur les utilisateur·rice·s.
- Pour la FNSEA un pesticide ne pose aucun problème sanitaire et environnemental à partir du moment où il bénéficie d'une autorisation de mise sur le marché (AMM). Or, les interdictions successives de substances actives et de pesticides suite à des intoxications, travaux de recherches ou nouvelles découvertes, montrent que l'AMM ne protège pas.

UN CONTRAT QUI NE PROTÈGE PAS

- À aucun moment ne sont décrites dans le document les raisons pour lesquelles s'affranchir des pesticides chimiques de synthèse est une nécessité sanitaire et environnementale. Dans son introduction, il n'est ni question de réduire, ni question de sortir des pesticides.
- Les solutions du contrat peuvent présenter, dans certains cas, une réduction ou un remplacement des pesticides par des produits ou des technologies. Mais sans projet de sortie affichée, cela ne répond en aucun cas aux enjeux sanitaires.
- Les pesticides peuvent agir avec des quantités infinitésimales et avoir des conséquences graves. Les effets cocktails, trop peu renseignés aujourd'hui, sont aussi probablement une bombe à retardement, que des réductions marginales ne résoudront pas.
- La systématisation des équipements de protection individuels (EPI) est présentée comme une solution (18) «dans le cadre de la prévention du risque chimique». Or il est aujourd'hui admis que l'utilisation d'un EPI n'est pas toujours compatible avec les tâches menées; que leur capacité protectrice a en partie été remise en cause par l'avis de l'ANSES; et que tout ne se joue pas au moment de l'application, en particulier pour les victimes non-agricoles.

UNE ESCROQUERIE POUR CAPTER DES FINANCEMENTS PUBLICS

- La FNSEA mène un intense travail de lobbying auprès des ministères afin de décrocher les financements associés. Si la FNSEA obtient ce qu'elle veut, où seront pris les financements? Les solutions du contrat deviendront-elle la politique promue par le gouvernement pour réduire l'usage des pesticides?
- La mobilisation de la FNSEA pour capter des financements parfois de grande ampleur, parfois à destination de partenaires est importante. Ainsi les dernières actualités autour du fonds Vivea ont permis de mettre en évidence la perspective potentielle d'un sur-financement des actions de formation qui reprendront les solutions de ce contrat. Et à minima le portage par Vivea de la communication sur cette action. Vivea va faire la promotion de ce contrat de solutions, au détriment des formations déjà existantes, pénalisant ainsi les formations réalisées par des réseaux mobilisés depuis très longtemps sur la transition vers des systèmes sans pesticides.
- Les entreprises de biocontrôle réclament, en recevant une bonne écoute, des financements pour permettre le développement de la recherche dans leur domaine. Ainsi dans le focus biocontrôle du contrat de solutions il est demandé l'octroi d'un régime exceptionnel du crédit impôt recherche à destination des entreprises de biocontrôle. Mais lorsque qu'il est question de financement pour permettre l'accompagnement des paysan·ne·s aux changements de pratiques, il nous est répondu que ce n'est pas le lieu.

... MAIS PAS VRAIMENT DE SOLUTIONS POUR LES PAYSAN·NE·S

LA POURSUITE DE LA DÉPENDANCE DES PAYSAN·NE·S AU SECTEUR AGRO-INDUSTRIEL

■ Les solutions proposées sont pour beaucoup des solutions dépendantes de l'industrie qu'elle soit phytopharmaceutique, du biocontrôle, robotique, numérique, etc. Les demandes de subventions associées à ce contrat de solution profiteront essentiellement aux fournisseurs d'intrants. La FNSEA présente des solutions qui pour beaucoup poursuivront voire renforceront la dépendance des paysan·ne·s à l'agro-industrie et au secteur financier :

- Soit le coût de ces solutions sera prohibitif pour une grande partie des paysan·ne·s ;
- Soit ces solutions favoriseront l'endettement pour y avoir accès ;
- Soit ces solutions seront accessibles à une minorité qui aura su s'accaparer des financements publics.

Pendant ce temps-là, les outils de politiques publiques à une nécessaire sortie des pesticides ne verront toujours pas le jour, et ceux-celles qui ne pourront se payer les technologies proposées pourront continuer à s'empoisonner.

■ L'absence de toute référence aux PNPP (préparations naturelles peu préoccupantes) est tout aussi parlant. C'est normal, elles sont du domaine public, il n'y a pas beaucoup d'argent à se faire.

■ Le développement du « biocontrôle », lui, est d'une importance cruciale pour le secteur privé, et les entreprises phytopharmaceutiques qui se positionnent de plus en plus sur ce secteur. Conscientes des interdictions de molécules à venir elles ont tout intérêt à ce que celles-ci soient remplacées par des produits inaccessibles à la production en dehors de l'industrie, et permettant de conserver la logique un ravageur/une plante/un moyen de lutte. Les pratiques agronomiques permettant la gestion d'un écosystème agricole de manière systémique ne sont pas développées dans ce document. Allongement des rotations, cultures associées, agroforesterie, réimplantation de haies, parcelles écologiques, enherbement fleuri, etc. ne sont quasiment jamais évoqués. Ces pratiques ont pourtant largement fait leurs preuves.

EN BREF

- Pourquoi l'UIPP, lobby des pesticides, accepterait un contrat de solutions qui réduit l'usage des produits qu'elle commercialise ?
- Que fait l'union des industriels de l'Agroéquipement (AXEMA) dans ce contrat de solutions si ce n'est la promotion du matériel vendu par ses entreprises membres ?
- Même si, les produits de biocontrôle peuvent avoir un impact sanitaire et environnemental moindre, leur utilisation ne permet pas un changement de modèle.

■ Pour la FNSEA, le désherbage mécanique nécessite une alerte sanitaire pour les risques de troubles musculo-squelettiques, d'augmentation de la « charge mentale », et de perturbation des rythmes biologiques (?). Par contre, pas les pesticides, pas les nouvelles technologies, pas la numérisation ni l'informatisation des pratiques, etc.

■ La FNSEA découvre des solutions agronomiques.

■ La FNSEA propose de construire des chartes de bon voisinage, mais sans les syndicats représentatifs.

DES SOLUTIONS DÉJÀ VUES ET DES INEPTIES

Les solutions présentées sont pour beaucoup déjà connues. À l'exception de celle à forte valeur technologique, elles sont déjà mises en place par les paysan-ne-s qui cherchent à réduire l'usage des pesticides sur leurs fermes. Mais surtout l'analyse des solutions et leurs explications montrent le peu de crédibilité du document. Voici quelques focus parlants.

■ **Des risques sanitaires avec le désherbage mécanique! (fiche 20)** Sur plus de 100 pages d'un document sur la « protection des plantes » et donc lié aux pesticides, on trouve deux alertes sanitaires pour : le désherbage mécanique et les filets en arboriculture. Selon le document le désherbage mécanique entraîne des risques de « troubles musculo-squelettique », « une augmentation de la charge mentale (concentration, augmentation de la durée du travail, maintenance d'un outil supplémentaire) », et une « perturbation des rythmes biologiques ». La même analyse devrait être réalisée pour l'introduction sur la ferme de toute nouvelle technologie qui demande de modifier les habitudes.

■ **Les risques environnementaux du désherbage mécanique et des filets de protection.** L'analyse réalisée par la FNSEA sur ces deux pratiques serait un peu moins risible si elles ne les visaient pas exclusivement... L'utilisation accrue de gazole avec le désherbage mécanique est évoquée, mais selon la FNSEA « certaines de ces alertes pourront être atténuées par avancées en termes de robotique (exemple : robots de désherbage) ». Quid des impacts environnementaux et sociaux liés à l'extractivisme des métaux rares? Quant aux filets, ils sont la cible d'une alerte environnementale : « Impacts environnementaux liés à la fabrication des filets (utilisation de produits pétroliers), à leur transport et à leur recyclage. ». L'impact environnemental pour la production, le transport ou le recyclage n'est posé pour aucun autre outil...

■ **Après avoir raconté pendant une décennie que l'utilisation des Vrth** (variétés rendues tolérantes aux herbicides) est indispensable pour répondre aux soi-disant impasses techniques, voilà que la FNSEA découvre soudain une solution agronomique simple aussi vieille que l'existence des légumineuses et des associations de cultures. (solution 2 : associer au semis un colza avec des légumineuses gélives)

■ **Des OGMs** : la solution 5 (résistance variétale des pommes de terre vis-à-vis du mildiou) concerne en fait la promotion de nouveaux OGM (cisgénèse). La sélection massale est interdite en pomme de terre au prétexte de virus, alors qu'il existe des solutions alternatives et/ou complémentaires des sélections clonales in vitro : rotations très longues des parcelles de multiplication, variation des dates de plantation, production des plants de bases, etc.

■ **La FNSEA dévoile la malhonnêteté de sa démarche.** (La solution 31 : améliorer le profil toxicologique des substances actives – DJA). Dans un document qu'elle présente comme une stratégie en phase avec les attentes de la société, la FNSEA se prend les pieds dans le tapis. Ainsi elle écrit : « utiliser les substances avec un meilleur profil toxicologique est a priori une sécurité supplémentaire, même si toutes les substances bénéficiant d'une AMM ne présentent pas de risques inacceptables en raison même de leur AMM basée sur l'évaluation préalable des risques ». La FNSEA nous donne à voir ici le fond de sa pensée : négation des victimes agricoles de pesticides pourtant autorisés, négation des craintes de citoyen-ne-s face à la dangerosité prouvée de pesticides autorisés ; négation des scandales à répétition pour des molécules autorisées ; etc.

■ **Une charte de bon voisinage (solution 36),** mais pas avec tout le monde ! La règle pour construire ces chartes est la suivante : « [...] un comité de pilotage autour du préfet réunira des représentants du conseil départemental, de l'Association départementale des maires, des organisations agricoles (chambre d'agriculture et syndicats majoritaires), des filières [...] et des associations de riverains/associations d'environnement. ». On s'assoit donc sur les règles de représentativité, et ce en présence des représentants de l'État. Il ne faudrait surtout pas la présence d'un syndicat agricole qui aurait pour objectif la sortie des pesticides.